

BOUCLEZ-LA!

Écrit par Glenn Hood et Jocelyn Brunet. Image graphique par Kevin Dyck

Le Règlement de l'Aviation Canadien (RAC) mentionne qu'il **est interdit d'utiliser un aéronef autre qu'un ballon, à moins que celui-ci ne soit muni, pour chaque personne à bord autre qu'un enfant en bas âge, d'un siège comprenant une ceinture de sécurité.**

Dans le cas particulier du parachutisme, le RAC ajoute **qu'un ensemble de retenue fixé à la structure principale de l'aéronef doit être disponible pour chaque sauteur.**

Les ceintures de sécurité et les ensembles de retenu (tel qu'une ceinture passée à travers votre harnais) doivent être portés durant le décollage et dans le cas d'un atterrissage avec l'aéronef. Ces systèmes de retenu doivent être portés jusqu'à l'altitude pré déterminée par le centre de saut et doivent être détachées avant toute ouverture de la porte, soit pour faire entrer l'air frais ou à l'altitude de largage pour le saut. Dans le cas d'une ouverture de la porte de l'aéronef pour ventiler la cabine en vol, la porte devrait être complètement ouverte ou complètement fermée de façon à ne jamais laisser qu'une ouverture partielle qui pourrait potentiellement laisser passer, par exemple, un extracteur sans avoir assez d'espace pour le sauteur qui suit.

Quand vous attachez votre dispositif de retenu, passez-le par un des endroits les plus fort de votre harnais en faisant particulièrement attention aux poignées de réserve. Il est important de comprendre que dans le cas d'un arrêt brusque de l'aéronef, vous vous déplacerez vers l'avant de la cabine jusqu'à ce que le dispositif de retenue vous arrête. Il est donc essentiel d'ajuster la ceinture de sécurité de façon à ne laisser aucun excédent de sangle. Placez la boucle d'ouverture du dispositif à portée de main pour faciliter le détachement de la ceinture et accélérer l'évacuation dans le cas d'un atterrissage forcé ou d'une évacuation en vol.

Les casques devraient aussi toujours être sur la tête et attachés pour le décollage et l'atterrissage. Si la configuration de l'aéronef ne permet pas de porter des casques volumineux dans une petite cabine, les casques doivent être sécurisés au harnais du sauteur ou à sa ceinture de sécurité pour éviter qu'il ne se transforme en projectile dangereux lors d'un arrêt brusque ou d'une manœuvre inhabituelle.

En bref :

- L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tout mouvement au sol, au décollage et à l'atterrissage;
- Il ne doit pas y avoir plus d'un sauteur par ceinture;
- La ceinture doit être portée jusqu'à l'altitude minimale prescrite par la zone de saut ou en tout temps quand le pilote le demande;
- Tout objet doit être sécurisé dans l'aéronef;
- Les ceintures doivent être détachées avant l'ouverture de la porte en vol;
- La porte doit être complètement ouverte.

Les ceintures de sécurité font partie intégrante de votre équipement de sécurité. Que l'aéronef soit plein ou non, vous devez considérer que vous vous mettez, ainsi que tous les autres sauteurs, à risque si vous ne la bouclez pas!

